



## Charge conciergerie et plus de concierge depuis 4 ans

Par **kazoukazou**, le **30/12/2013** à **12:46**

bonjour

nous sommes dans une copropriété dont l'organisation d'immeuble est répartie en 7 lots , il y a 4 ans nous avons un concierge qui était habilité au ménage et sortie des ordures ménagères et l'entretien de l'ensemble des lots ,il avait une loge , nous avons donc des charges conciergerie et entretient

pour l'instant normal

depuis 4 ans nous n'avons plus de concierge ,une entreprise de ménage extérieur viens 4 heures par semaine dans notre lot

un autre concierge a été embauché mais pour s'occuper seulement de 2 lots (comme par hasard un des lots et habité par une personne haut placé au Syndicat Copropriétaires ) il s'occupe donc du ménage et de l'entretien de ces 2 lots et il sort les poubelles de l'ensemble des lots

voila ma question je suis assez surprise de voir que nos charges de conciergeries sont toujours les même ,la question a été levé a la dernière réunion ,il a été répondu a celui ci que cela est normal car le concierge sort nos poubelle

mais la prestation n'est pas la même !

petite indication je suis locataire , hier une propriétaire de mon lot ma donné un double de son relevé de provisions, je vois bien que même les propriétaire de notre lot paye autant de charge de conciergerie ,les propriétaire de notre lot sont des personnes âgés très

manipulable ,et nous les locataires nous n'avons que le droit de payer

merci d'avance pour vos réponses

voila ma question ,je suis surprise de voir que nous payons les même charge de conciergerie alors que nous n'avons pas la même prestation, un propriétaire a levé la question a la dernière réunion il lui a été répondu que cela était normal car celui sortait nos poubelle est ce vraiment normal???

merci d'avance pour vos reponses

Par **alterego**, le **30/12/2013 à 15:02**

Bonjour,

Le syndic répartit les charges d'entretien que vous appelez de la "concierge" entre les copropriétaires, charges qui dans le cadre d'une location son récupérables auprès du locataire.

Votre propriétaire ne fait donc que récupérer auprès de vous les charges locatives. S'agissant de la concierge, le montant dont vous faites état ne peut être que le même.

Cordialement

Par **kazoukazou**, le **30/12/2013 à 18:18**

bonsoir alterego

merci pour votre réponse

je ne comprends pas c'est que le nouveau concierge ne s'occupe pas de notre immeuble mais sur les 7 lots d'immeuble de la copropriété seulement de 2

et vu la loi du 9 novembre 1982 et ayant un agent d'entretien pour le ménage de notre immeuble nous ne devrions pas payer ce genre de charge  
c'est un peu facile ce monsieur a embauché cette personne pour s'occuper de l'immeuble ou il habite l'autre ou il a de la famille et l'ensemble des 7 immeubles doivent payer des charges de conciergerie